

28 FEV. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2014 À 18 HEURES 30

N° 2 - 53 / 2014 : RÉGIE INNOPROD - APPROBATION DU CATALOGUE 2014 - TARIFS ET SERVICES

L'An Deux Mille Quatorze, le 25 février 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 février 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jacques LASSERRE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Gérard POUJADE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Jean ESQUERRE, Noël RAMON, Thierry MALLÉ.

Membres suppléants présents non votants : Madame, Messieurs, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Max CHAIZE, Jean-Charles BALARDY, Jean-Charles BORGOMANO, David KOWALCZYK, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Alain ALABERT, Geneviève PARMENTIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Monique MILHAU, Blandine THUEL Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Émmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 33

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 FÉVRIER 2014**N° 2 - 53 / 2014 : RÉGIE INNOPROD - APPROBATION DU CATALOGUE 2014 - TARIFS ET SERVICES**Pilote : Développement ÉconomiqueAutres services concernés : Affaires juridiques et marchés
Finances et Budget**Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Les 10 avril et 3 juillet 2012, la communauté d'agglomération de l'Albigeois actait la création de la régie « Immobilier InnoProd » pour assurer l'exploitation de son patrimoine immobilier présent sur le parc technopolitain et entérinait la grille tarifaire des services proposés au sein de l'hôtel d'entreprises, site emblématique de la Technopole.

Après un an de fonctionnement, l'offre de service de l'hôtel d'entreprises Albi-InnoProd, confortée dans une approche qualitative, diffuse progressivement au sein notamment du réseau des acteurs économiques du territoire.

En 2014, une actualisation de la grille tarifaire devient nécessaire pour tenir compte de l'accroissement de fréquentation d'Albi-Innoprod notamment liée à la création de la Technopole et au développement de la politique Economique Sociale et Solidaire de l'agglomération.

Aussi, je vous propose d'approuver la grille tarifaire 2014 ci-annexée qui acte la création de deux nouvelles catégories de bénéficiaires des services de la régie IMMOBILIER INNOPROD :

Associations non lucratives à vocation économique / ou acteurs de l'ESS,
Partenaires conventionnés de la Technopole, pour des projets technopolitains.

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 10 avril 2012 portant création de la régie InnoProd,

CONSIDÉRANT l'intérêt, au regard de sa compétence en développement économique, pour l'économie du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, des services proposés dans le cadre de la régie InnoProd,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

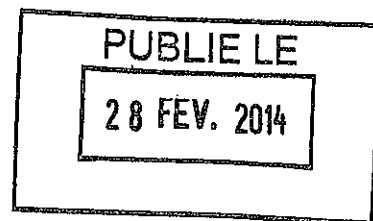
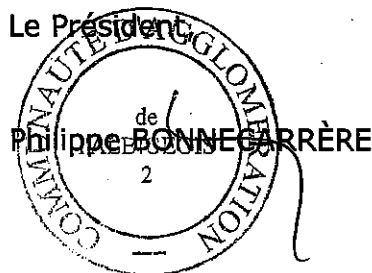
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire 2014 de la régie Innoprod (ci-annexée).



Pour extrait conforme,
Fait le 25 février 2014,

Le Président,



CATALOGUE DES SERVICES & TARIFS ASSOCIES

REGIE « IMMOBILIER INNOPROD »

PUBLIE LE

28 FEV. 2014

REÇU LE
28 FEV. 2014
PREFECTURE DU TARN

Tous les tarifs s'entendent Hors Taxes

Entreprises/ porteurs :	Hébergés dans l'hôtel d'entreprises	Domiciliés sur le parc technopolitain	Autres entreprises ou porteurs	Associations non lucratives A vocation économique / ou acteurs de l'ESS	Partenaires conventionnés de la Technopole, pour des projets technopolitains
	Via convention D'occupation	i i	Via un bail commercial		
SERVICES DE LOCATION Tarifs Journée, en semaine, entre 8h30 et 17h30					
Location de bureau (par mois et par m²)	19 €	19€	-	-	-
Provision des charges locatives (par mois et par m²) (régularisation en fin d'année)	Inclus dans la location pour les conventions d'occupation.	3€ par mois Régularisation sur une base annuelle	-	-	-
Location de bureau de passage (par journée)	35 €	35 €	70 €	25 €	-
Location de salle de réunion de 35-40 m² (par demi-journée)	25 € (au-delà de 2 demi-journées par bureau permanent occupé et par mois)	25 € (au-delà de 2 demi-journées par bureau permanent occupé et par mois)	50 €	15 €	gratuit
Location de salle de réunion de 35-40 m² (par tranche de deux heures)	15 €	15 €	30 €	10 €	gratuit

Location de salle de plus de 40m2 : salle de formation, de réunion ou de convivialité (par demi-journée)	40 €	40 €	40 €	80 €	25 €	gratuit
Location de salle de formation ou de réunion de plus de 40m2 (par tranche de deux heures)	25 € (au-delà de 2 demi-journées par bureau permanent occupé et par mois)	25 € (au-delà de 2 demi-journées par bureau permanent occupé et par mois)	25 € (sauf accord contractuel dérogatoire)	50 €	15 €	gratuit
SERVICES DE LOCATION hors tarif journée, après 17h30						
Location de salles	Tarif journée + 17 € /heure entamée	Tarif journée + 17 € /heure entamée	Tarif journée + 17 € /heure entamée	Tarif journée + 17 € /heure entamée	Tarif journée + 17 € /heure entamée	Suivant convention partenariale
SERVICES ASSOCIES						
Accueil physique	Inclus dans la location mensuelle	Inclus dans la location mensuelle	-	-	-	-
Accueil téléphonique sur non-réponse et/ou occupation	Inclus dans la location mensuelle (si inclus dans la convention d'occupation)	Inclus dans la location mensuelle (si inclus dans le bail)	-	-	-	-
Gestion du courrier arrivée (par mois)	Inclus dans la location mensuelle	Inclus dans la location mensuelle	-	-	-	-
Communications téléphoniques	Suivant les tarifs en vigueur des opérateurs	Suivant les tarifs en vigueur des opérateurs	-	-	-	-
Réception et redistribution des télécopies par messagerie	Inclus dans la location mensuelle	Inclus dans la location	-	-	-	-

Emission de télécopies (par page)	0,12 €	0,12 €	0,12 €	0,12 €	0,12 €	0,12 €
Photocopie/impression couleur (par page)	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Photocopie/impression noir & blanc (par page)	0,07 €	0,07 €	0,07 €	0,07 €	0,07 €	0,07 €
Visioconférence (forfait horaire – point à multipoint)	20 €	20 €	40 €	15 €	15 €	gratuit
Micro et sono mobile (par demi-journée)	10 €	10 €	15 €	gratuit	gratuit	gratuit
SERVICES SUR MESURE						
Services de secrétariat ou à caractère logistique (par prestation)	Suivant devis établi sur base du coût horaire (17 €) et de l'estimation des frais réels	Suivant devis établi sur base du coût horaire (17 €) et de l'estimation des frais réels	Suivant devis établi sur base du coût horaire (17 €) et de l'estimation des frais réels	Suivant devis établi sur base du coût horaire (17 €) et de l'estimation des frais réels	Suivant devis établi sur base du coût horaire (17 €) et de l'estimation des frais réels	Suivant devis établi sur base du coût horaire (17 €) et de l'estimation des frais réels